

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : Marie-France DUBREZ

Présents : Tous

TRAVAUX :

Rue de Champagnole

Le Maire propose au Conseil d'engager sur 2020 les travaux de la tranche conditionnelle 1 et 2 relatifs à l'OPSA et aux trottoirs, sans la Place de la Fontaine pour un coût estimé avec la maîtrise d'œuvre de 222 728 € HT, soit en TTC : 267 274 €. Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette proposition.

Agrandissement du Hangar

Projet reporté sur 2021

BIENS COMMUNAUX – ACQUISITION ET VENTE :

Garage

Le Département du Doubs propose de vendre à la commune, en notre qualité de propriétaire du sol, le garage situé sur la parcelle cadastrée F N° 317, lieudit « Le Gros Cart». Le Conseil, après en avoir délibéré se dit intéressé pour l'achat de cet immeuble au Département.

GAEC BRUCHON

Pour la construction d'un bâtiment de stockage à la Cabette, à proximité de leur siège social, le GAEC souhaite acheter une portion de terrain communal d'environ 350 m². Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour la vente de cette portion au prix de 20 €/m². Tous les frais afférents à cette vente seront à la charge du GAEC.

EPF (Établissement Public Foncier)

La commune a sollicité un portage par l'EPF, qui sera chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer durant un temps limité et de rétrocéder le bien à la commune.

L'EPF a acheté le terrain appartenant à Daniel MENESTRIER, qui sera rétrocédé ensuite à la commune dans les prochaines années. Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord sur le portage par l'EPF et les conditions d'achat de cette opération à hauteur de 90 000 €.

Vente de terrain BARBE / GREMILLON

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que le terrain d'aisance sera vendu au prix de **10 €/m²**.

INTERCOMMUNALITÉ :

Instauration de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

Cette participation remplace la PRE (Participation pour le Raccordement à l'Égout) que nous n'appliquons plus suite à la mise en place de la Taxe d'Aménagement au taux de 3 %. La PFAC correspond à un droit de raccordement des nouvelles constructions au réseau d'assainissement.

La CFD a décidé d'appliquer cette participation de 2 000 € (minoré à 50% pour 1 logement supplémentaire créé ou pour 1 logement en immeuble collectif), sur tous les permis de construire qui seront signés **à compter du 15 janvier 2020**.

EMPRUNTS :

Le Maire expose au conseil la situation des prêts qui sont en cours en 2020.

Vu l'état de la trésorerie actuelle, il y a possibilité de rembourser par anticipation une ligne de Prêt-relais de **150 000 € à la Banque Populaire**, à hauteur de 100 000 € et de prolonger d'1 an le solde de 50 000 € aux mêmes conditions.

Le Maire propose, également, de rembourser intégralement par anticipation un prêt à la **Caisse d'Épargne** d'un montant de **30 265.30 €** pour alléger notre charge d'emprunt. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces deux remboursements anticipés.

BUDGETS 2020 :

Le Budget Assainissement est supprimé au 1^{er} janvier 2020.

Il ne restera que le Budget principal et le Budget Bois. Les écritures de ces budgets 2019 étant en concordance avec la Trésorerie, nous pourrions disposer des comptes de gestion dans les prochaines semaines, ce qui nous permettra **de voter nos budgets 2020 avant le 15 mars**.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette démarche.

SUBVENTIONS 2020 :

En raison du Comice, le Conseil décide d'affecter 6 500 € pour l'organisation de cette fête au Foyer rural (5 000 €) et à l'association du Comice de Levier (1 500 €).

Sinon les subventions sont maintenues, sauf pour :

- « Noël des enfants » +100 €,
- ASB : - 200 €
- La Rochette -100 €

Le total des subventions s'élève pour 2020 à **10 354 €**

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS :

Le dépôt des candidatures, pour le 1^{er} tour est ouvert à la Sous-Préfecture de Pontarlier, du 04 au 27 février avec prise de rendez-vous par téléphone au 03.81.39.81.52

- les mardi et jeudi de 9h00 à 18h00
- les mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Les candidats pourront s'inscrire auprès de Gérard PAULIN sur une Liste Ouverte.

CONVENTION AVEC LA SCAF DE BOUJAILLES :

La Coopérative agricole de fromagerie envisage de faire une station d'assainissement autonome pour traiter ses propres résidus.

Pour mener à bien ce projet, elle demande si la parcelle ZB 65 pourrait lui être vendue en vue de réaliser la faisabilité du traitement biologique des eaux usées de la fromagerie et les démarches administratives nécessaires à la réalisation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de proposer à la SCAF de Boujailles un prix de **20 €/m²** suivant la surface utile.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Taxe d'aménagement** : elle s'applique à toutes les constructions et aménagements qui nécessitent une autorisation d'urbanisme : habitation, abri de jardin, véranda, garage ou piscine. Son taux comprend la **part communale** applicable à Boujailles (3%) et une **part départementale** (1%). Cette taxe est basée sur la valeur forfaitaire, fixée par décret à l'échelle nationale, de **759 €/m²** pour l'année 2020.
- **ASA (Association Syndicale Autorisée) de la Cabette** : Le Maire avait proposé à l'ASA une convention payante basée sur le nombre d'heures effectuées par la secrétaire

suivant son coût horaire avec un minimum de 5 heures par an pour le travail administratif et comptable réalisé pour l'ASA.

L'ASA considère que les frais de secrétariat sont couverts par les taxes foncières des propriétaires et par les travaux effectués.

Le conseil, après en avoir délibéré, demande à l'ASA d'accepter la proposition de convention du Maire avant le 1^{er} mars 2020 ou en cas de désaccord de rechercher une autre voie.

- **ADAPEI** : L'opération Brioches se déroulera **du 30 mars au 05 avril 2020**. L'édition 2020 fêtera ses 50 ans !
- **Anniversaires, 90 ans** : A ce jour, 2 personnes atteindront ce bel âge en 2020 :
 - Solange PICARD, née le 22 octobre 1930
 - André MARGOT, né le 12 novembre 1930

La séance est levée à 23h30

Le Maire